

SEANCE DU 19 mars 2025

Le **dix-neuf mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Sylvie CHAMPROMIS, Marie Claire FOUCHERAU, Olivier BOICHON, Philippe MONCORGER, Sandrine VEROT, Bernard DESBENOIT, Stéphanie PAWLOWSKI.

Absent(s) avec pouvoir : Jean Michel MOULIN (pouvoir à Gérald BUFFARD), Delphine FARGE (pouvoir à Roger SANDRI), Dylan JACOPIN (pouvoir à Olivier BOICHON)

Absent(s) excusé(s) : Clément LE PAGE

Absent(s) : Thierry GENOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Budget communal : Compte de gestion 2024
- Budget communal : Compte administratif 2024
- Budget communal : affectation du résultat
- Budget communal : Budget primitif 2025
- Taux d'imposition
- Questions diverses

COMPTE RENDU :

• CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 :

Délibération n°D2025010

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion établi par le Receveur municipal à la clôture de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte de gestion de l'exercice 2024 et pris connaissance des pièces de comptabilité tenues à sa disposition par le Receveur,
- après avoir constaté que les résultats de ce compte concordaient avec ceux du Compte Administratif 2024 de Monsieur le Maire,

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2024.

BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Délibération n°D2025011

Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller municipal les documents relatifs à l'exécution du Budget 2024 de la Commune. Il comprend : les recettes et dépenses de la section de fonctionnement, les recettes et dépenses de la section d'investissement et le résultat de l'exercice section par section. Il présente et commente aujourd'hui ces documents puis invite les conseillers municipaux à poser des questions et à émettre des observations. Il se retire ensuite de la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal élit alors, à l'unanimité, Monsieur Olivier BOICHON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Opérations de l'exercice	361 950.97 €	510 419.94 €	148 468.97 €
Avec reprise résultat Bouverie		907.53 €	149 376.50 €
Avec reprise résultat budget assainissement		5 816.41 €	155 192.91 €
Résultat reporté			0.00 €
Résultat de clôture hors reprises B et A			148 468.97 €
Résultat de clôture avec reprises B et A			155 192.91 €
Investissement			
Opérations de l'exercice	139 095.05 €	215 422.43 €	76 558.12 €
Avec reprise résultat Bouverie	230.74		76 327.38 €
Avec reprise résultat budget assainissement		70 016.01	146 343.39 €
Solde d'exécution reporté hors reprise B t A			33 410.90 €
Solde d'exécution reporté avec reprise Bouverie			34 087.96 €
Résultat de clôture hors reprises			109 969.02 €

Résultat de clôture avec reprises B et A			179 754.29 €
Restes à réaliser	8 405.00 €	53 716.00 €	45 311.00 €
Résultat global hors RAR ni Reprises			258 437.99 €
Résultat global avec RAR hors reprises			303 748.99 €

➤ **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Délibération n°D2025012

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir constaté que le Compte administratif 2024 fait apparaître en :

♦ **Section de Fonctionnement : un excédent de 155 192.91 € comprenant :**

- 148 468.97 € du résultat de la commune
- 907.53 € de report du résultat du syndicat gymnase de la Bouverie
- 5 816.41 € de report du résultat du budget annexe d'assainissement transféré à Charlieu Belmont Communauté

♦ **Section d'Investissement : un solde d'exécution positif de 179 754.29 € comprenant :**

- 109 969.02 € du résultat de la commune
- -230.74 € de report du résultat du syndicat gymnase de la Bouverie
- 70 016.01 € de report du résultat du budget annexe d'assainissement transféré à Charlieu Belmont Communauté

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- En section d'investissement recettes du Budget Primitif 2025, au compte **1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » : 50 000 €**,
- En section de fonctionnement recette du budget Primitif 2025 au compte **002 « report excédent année N-1 » : 105 192.91 €**

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2024 comme suit :

- En section d'investissement recettes du budget primitif 2025, au compte **001 « Solde d'exécution positif reporté » : 179 754.29 €**.

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE :

Délibération n°D2025013

Monsieur le Maire présente le budget 2025 au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2025 par chapitre restes à réaliser inclus :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	134 097.59
012	Charges de personnel	186 100.00
014	Atténuations de produits	200.00
65	Autres charges de gestion courante	70 846.41
66	Charges financières	7128.11
68	Provisions	0.00
023	Virement à la section d'investissement	165 513.91
042	OP ordre transfert entre section	9 161.35
Total		573 047.37

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants
002	Excédent antérieur reporté	105 192.91
70	Produits de services	23 457.32
73	Impôts et taxes	0.00
731	Fiscalité locale	220 000.00
74	Dotations et participations	154 190.00
75	Autres produits de gestions courantes	65 210.00
78	Provisions	4 997.14
042	OP ordre transfert entre section	0.00
Total		573 047.37

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
10	Dotations fonds divers et réserves	70 016.01
20	Immobilisations Incorporelles	630.00
204	Subventions d'équipement versées	40 000.00
21	Immobilisations Corporelles	35 234.00
23	Réseau chaleur	762 338.97
16	Emprunts et dettes	28 783.57
040	Opérations patrimoniales	321.83
Total		937 324.38

Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
001	Excédent antérieur reporté	179 754.29
10	Dotations, Fonds divers et réserves	61 199.00
13	Subventions d'investissement	439 374.00
040	OP ordre de transfert entre sections	9 161.35
041	Opération patrimoniales	321.83
021	Virement de la section fonctionnement	165 513.91
16	Emprunts et dettes assimilés	82 000.00

Total	937 324.38
--------------	-------------------

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n°D2025014

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2025 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 qui dit que ce sont les conseils municipaux qui fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe ;
- Vu la Loi de finances pour 2009 ;

➤ **DIT** qu'aucune augmentation des taux d'imposition ne doit être réalisée cette année ;

➤ **FIXE** le taux des différentes taxes comme suit :

	Taux 2025 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.94
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.77
Taxe d'habitation	12.17

A noter que le taux concernant la taxe d'habitation n'a d'impact que sur la réversion des dotations envers la commune.

La séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion le 16 avril 2025.